

## **Séance publique du 19 mai 2003**

### **Délibération n° 2003-1193**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le centre du design Rhône-Alpes - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite mener une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode sont une filière prioritaire du plan de mandat.

#### **La politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création**

Un potentiel économique de premier ordre :

- l'agglomération lyonnaise possède un potentiel de premier ordre, sur un plan national, voire international, dans les secteurs de la mode : textile, habillement, bijouterie, cosmétologie, design et au niveau plus régional, dans l'ameublement,

- ce potentiel s'explique par l'histoire et le patrimoine économiques de Lyon : chimie, soierie, tissage, tissus techniques, place du bijou depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique riche et diversifié, associant grands groupes internationaux, entreprises locales dynamiques et créatives et sous-traitants experts.

#### **Les enjeux de cette politique pour l'agglomération lyonnaise**

Ils sont de plusieurs ordres :

- affirmer l'image de Lyon comme une métropole européenne créative et ce, à travers l'image de la mode et du concept d'intelligence,

- mettre en synergie les atouts de Lyon dans les industries de la création pour trouver les créneaux et une identification liés à l'idée de l'intelligence de la mode,

- tendre vers une excellence à vocation internationale : en complément de son activité de fabrication, Lyon doit s'affirmer comme lieu de création et travailler à un rayonnement international,

- participer à la dimension touristique et culturelle de l'agglomération à travers l'image de la mode.

#### **Un concept : Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création**

L'objectif est de positionner Lyon comme la ville où s'élaborent des technologies, des concepts et des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

*La politique de développement* : elle propose un plan d'actions qui se décline selon trois axes :

- le soutien à la création,
- la valorisation, l'innovation et la recherche,
- les évènements-salons.

### **Le centre du design Rhône-Alpes**

Le centre du design Rhône-Alpes est une association loi 1901. Il a été créé en 1991 et est devenu, aujourd'hui, la première structure de design en France et recense environ 400 designers. Ce centre de ressources en design pour les entreprises et les designers contribue à favoriser leur développement et à améliorer leur compétitivité.

Aujourd'hui, la région Rhône-Alpes est la deuxième région la plus dynamique dans ce secteur après l'Île de France. Elle regroupe 39 % du design produit, 36 % du design graphique, 21 % du design d'environnement et d'architecture d'intérieure et enfin 4 % du design global et design textile.

*- Le centre du design Rhône-Alpes a pour objectifs de :*

- . permettre aux entreprises de mieux utiliser les compétences des professionnels et les ressources du design,
- . mettre en évidence l'efficacité du design pour l'entreprise,
- . rendre visibles les mutations de l'offre design et de la demande des entreprises.

*- Le partenariat Communauté urbaine - centre du design Rhône-Alpes*

Le design représente une spécificité du territoire lyonnais et rhônalpin, spécificité à valoriser.

En effet, l'approche design concerne :

- . l'innovation,
- . la créativité,
- . et constitue une source importante de développement pour les entreprises du territoire, très axées sur l'industrie.

Pour la collectivité, le soutien au centre du design Rhône-Alpes permet de développer les secteurs de la mode de l'agglomération et de promouvoir Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création au niveau international.

*- Le projet*

La Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien au centre du design Rhône-Alpes pour les actions suivantes :

- valorisation des savoir-faire lyonnais et rhônalpins dans le cadre d'un colloque sur le design,
- sensibilisation des bijoutiers lyonnais à une approche design pour le développement de leurs produits.

*- Les modalités*

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du centre du design Rhône-Alpes à hauteur de 7 000 € pour permettre la réalisation de ces manifestations ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 19 mai 2003 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Donne** un avis favorable à l'établissement d'une convention avec le centre du design Rhône-Alpes pour la réalisation de ce programme en 2003.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'application.

**3° - La dépense** correspondant à 7000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,